



# CONSERVATION VOLONTAIRE

des milieux naturels en terres privées au Québec

RÉSULTATS ET  
PERSPECTIVES

de **1927**  
à **2020**





Le **Réseau de milieux naturels protégés** (RMN) est un OBNL qui encourage et soutient la conservation des milieux naturels au Québec. Ce réseau rallie la majorité des acteurs de la conservation en terres privées de la province. Il regroupe près de **80 particuliers et organisations**, ces dernières rassemblant plus de **11 000 bénévoles, employés et membres**.

Depuis 1993, le RMN contribue concrètement à l'avancement de la conservation volontaire par le biais d'efforts soutenus en matière de concertation avec des acteurs territoriaux, de renforcement des compétences et de sensibilisation à la conservation. Grâce aux diverses mesures de conservation volontaire, **à la fin de l'année 2020, plus de 66 000 hectares de milieux naturels étaient protégés**.

#### **Recherche et rédaction**

Delphine Favorel - Consultante en conservation et géomatique

#### **Révision du contenu**

Christine Bélanger - Fondation de la faune du Québec  
Marilou Bourdages, Brice Caillié, Sylvain Perron, Agnès Rakoto, Anne-Marie Robichaud, Pierre Valiquette, Véronique Vermette et Lise Gantheret - Réseau de milieux naturels protégés  
Caroline Cormier  
Michel Leboeuf - Fiducie foncière des écosystèmes de Lanaudière  
Mélanie Lelièvre - Corridor appalachien

#### **Révision linguistique**

Diane Boucher

#### **Graphisme**

Aurélie Bélanger

RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS. 2021.

Conservation volontaire des milieux naturels en terres privées au Québec ; Résultats et perspectives de 1927 à 2020. 15 p. et annexes

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.

ISBN : 978-2-925218-00-5

**Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'écriture de ce document.**



# Sommaire

## OBJECTIF 17% ATTEINT, MAIS...

---

<b>1 PROTÉGER LES SITES NATURELS ET LES RÉPERTORIER : UNE NÉCESSITÉ</b>	<b>1</b>
1.1 La conservation volontaire un incontournable pour le sud	1
1.2 Le Répertoire, un outil de recensement unique au Canada	2
<b>2 LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS</b>	<b>3</b>
2.1 Des solutions à la crise de la biodiversité et aux changements climatiques	3
2.2 Les écosystèmes au service de la collectivité	4
<b>3 LA CONSERVATION EN TERRES PRIVÉES AU QUÉBEC</b>	<b>5</b>
3.1 La progression régionale et dans le temps des sites protégés par la conservation volontaire sur le territoire du Québec	5
3.2 Des acteurs et des motivations variés	8
3.3 Des mesures adaptées à la réalité et aux enjeux du territoire québécois	10
3.4 Des superficies modestes mais des Solutions Nature majeures	11
<b>4 IMPACTS ET PERSPECTIVES</b>	<b>12</b>
4.1 Nouveaux objectifs et planification stratégique	12
4.2 Les sites protégés par la conservation volontaire: des mouvements citoyens vers l'action	13
4.3 Investir et s'unir : les clés d'une conservation réussie	14
<b>À PROPOS DU RMN</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXES</b>	
1. Liste des organismes de conservation gestionnaires de sites protégés par la conservation volontaire	I
2. Principales mesures de conservation compilées au Répertoire	II
3. Lexique	III
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>V</b>

# Objectif 17 % atteint, mais...

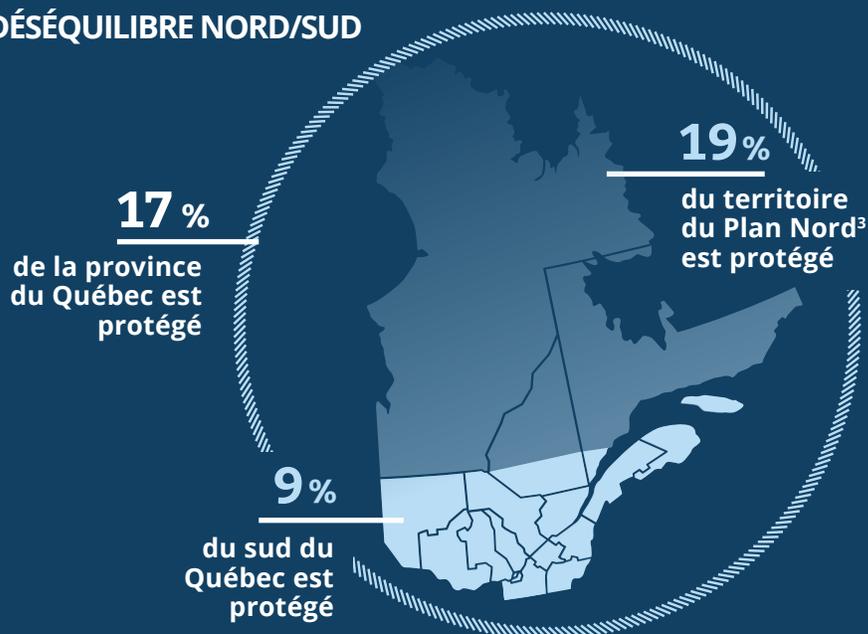
En octobre 2010, face à la crise de la biodiversité, les parties de la Convention sur la diversité biologique ont adopté les objectifs d'Aichi<sup>1</sup>. Pour la décennie 2010-2020, la plupart des pays s'étaient formellement engagés à atteindre l'objectif 11. Ce dernier visait notamment à protéger 17 % de leur territoire avant la fin de 2020, et ce, au moyen d'un réseau d'aires protégées gérées équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) par zone. Ces aires et autres sites protégés doivent être écologiquement représentatifs et bien intégrés dans l'ensemble du paysage terrestre.

Ainsi, à la fin de l'année 2020, le territoire terrestre protégé du Canada était 12,5%. En décembre 2020, seuls le Québec et la Colombie-Britannique avaient atteint la cible internationale d'aires protégées, soit 17% de territoire terrestre et d'eau douce. En ce qui concerne le Québec, il s'agit d'un progrès considérable : la province en était à seulement 10 % d'aires protégées au début de l'année 2020.

Malgré tout, il existe une grande disparité dans la répartition spatiale de la protection du territoire québécois. Bien que 17 % de tout le territoire de la province soit protégé, au sud du 49<sup>e</sup> parallèle c'est seulement 9 % du territoire qui bénéficie de mesures de conservation. En effet, la vaste majorité des aires protégées se trouve dans le nord, sur des terres publiques. Le Québec méridional concentre la plupart des terres de tenures privées, ce qui limite les possibilités d'action. Ainsi, en complémentarité avec les mesures de conservation relevant du gouvernement et grâce à la conservation volontaire, la protection de milieux naturels en terres privées contribue à la constitution d'un réseau écologique résilient et représentatif. Ceci est crucial, en particulier dans le sud de la province, où l'on retrouve la plus grande concentration de biodiversité et d'espèces menacées du Québec.

À la veille de l'instauration de nouveaux objectifs internationaux, cette publication dresse un bilan de la protection des milieux naturels par la conservation volontaire en terres privées au Québec. Les objectifs sont à la fois de documenter l'importance de ce type de conservation, de décrire qui en sont les acteurs et d'en suivre la progression au moyen des données compilées via le Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec.

## UN DÉSÉQUILIBRE NORD/SUD



1. Les « Objectifs d'Aichi » (au nombre de vingt), constituent le « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » pour la planète.

2. Le domaine privé québécois occupe près de 8 % du territoire, dont 95 % se trouve dans le sud du Québec (MERN, s.d.).

3. Le territoire du Plan Nord comprend tout ce qui se trouve au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, excluant le nord de la Gaspésie et l'Île d'Anticosti.

An aerial photograph of a wetland landscape, showing a complex network of water channels and land parcels. The entire image is overlaid with a blue color cast. The water channels are dark blue, while the surrounding land parcels are lighter shades of blue and white, indicating different soil types or vegetation. The overall texture is intricate and organic.

« AINSI, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES MESURES DE CONSERVATION RELEVANT DU GOUVERNEMENT ET GRÂCE À LA CONSERVATION VOLONTAIRE, LA PROTECTION DE MILIEUX NATURELS EN TERRES PRIVÉES CONTRIBUE À LA CONSTITUTION D'UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE RÉSILIENT ET REPRÉSENTATIF. »

# Protéger les sites naturels et les répertorier : une nécessité

1

## 1.1 La conservation volontaire : un incontournable pour le sud

Ces dernières années, la protection des milieux naturels par la conservation volontaire, en terres privées, a fortement progressé et bénéficie d'un intérêt croissant. Toutefois, ce domaine de conservation est resté largement méconnu du grand public et peu documenté dans les outils de gestion territoriale.

Au Québec, c'est au sud de la province que l'on trouve à la fois la plus forte biodiversité (Tardif et coll., 2005) mais aussi la plus grande part de terres privées (voir Cartes 1 et 2 - Répartition des espèces menacées ou vulnérables et des terres privées au Québec, dans la section 2.). En plus des mesures de protection publiques, les **outils de conservation en terres privées** s'avèrent fondamentaux. En effet, seule cette complémentarité d'action permet de réaliser les objectifs de protection de la biodiversité et la mise en place d'un réseau écologique diversifié et représentatif.

Ces milieux, producteurs de biens et services écologiques essentiels, contribuent à la conservation de la biodiversité ainsi qu'au bien-être et à la qualité de vie des citoyens. Situés au sud du Québec où vit la majorité de la population de la province, ces milieux naturels de proximité participent à l'amélioration de la santé mentale ou encore au contrôle des inondations. Les répercussions sociétales sont multiples et positives (Stolton et coll., 2014).



Photo : Charlevoix | Benoit Thériault

**« AU QUÉBEC, C'EST AU SUD DE LA PROVINCE QUE L'ON TROUVE À LA FOIS LA PLUS FORTE BIODIVERSITÉ (TARDIF ET COLL., 2005) MAIS AUSSI LA PLUS GRANDE PART DU TERRITOIRE SUR TERRES PRIVÉES. »**

La protection des milieux naturels par la conservation volontaire a mobilisé des individus en leur donnant un pouvoir concret et local sur l'organisation du territoire. L'enjeu majeur est de protéger des zones naturelles de grande valeur pour leurs collectivités. Le RMN, en collaboration avec ses membres, travaille à accroître les capacités et les occasions pour les acteurs régionaux d'étendre un réseau de **sites protégés par une conservation volontaire (SPCV)** pérenne.

Aussi, il est essentiel de recueillir des données concernant les SPCV en vue de mieux guider la prise de décision des gestionnaires dans leurs exercices de planification territoriale. La valorisation de ces données permet également d'augmenter la reconnaissance des actions menées sur le terrain par les différents acteurs.

## 2.2 Le Répertoire, un outil de recensement unique au Canada



Au Québec, le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) joue un rôle central dans le ralliement des acteurs de la conservation, des décideurs et des planificateurs du territoire ainsi que dans le dynamisme de ces liens. Depuis 2005, le RMN recense les sites protégés par la conservation volontaire (SPCV). Cet important travail de documentation, régulièrement mis à jour, est publié en ligne via le **Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec** ([leRepertoire.org](http://leRepertoire.org)).

Cet outil cartographique, une première au Canada, offre un portrait global et détaillé des SPCV de la province, dont les données correspondant aux milieux naturels de conservation volontaire (MNCV) alimentent le *Registre des aires protégées du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC). Ses données brutes sont également partagées à tous les acteurs qui en expriment le besoin. Le Répertoire démontre l'importance de la contribution des SPCV pour maintenir la biodiversité et les paysages naturels au Québec. La pertinence du Répertoire tient dans sa fréquente actualisation, faisant de lui un outil précieux et unique pour toute personne ou instance désirant être à jour sur les sites naturels protégés au Québec. Le succès d'une telle base de données repose sur la disponibilité d'informations sur les acteurs et les territoires d'action, une bonne compréhension des outils de protection utilisés en terres privées, et des collaborations efficaces avec les instances gouvernementales et les acteurs de la conservation volontaire.

Un défi reste à ce que cette intégration actualisée des données soit uniformisée sur l'ensemble des bases de données au Québec et au Canada, afin de mettre en valeur la contribution des acteurs du domaine privé à la création du réseau d'aire protégées dans le sud du Québec.

**POUR FACILITER LA  
COMPRÉHENSION ET LA  
COLLABORATION, L'ANNEXE  
3 PRÉSENTE UN LEXIQUE DES  
DIFFÉRENTS TERMES UTILISÉS  
EN CONSERVATION.**



## 2 La protection des milieux naturels

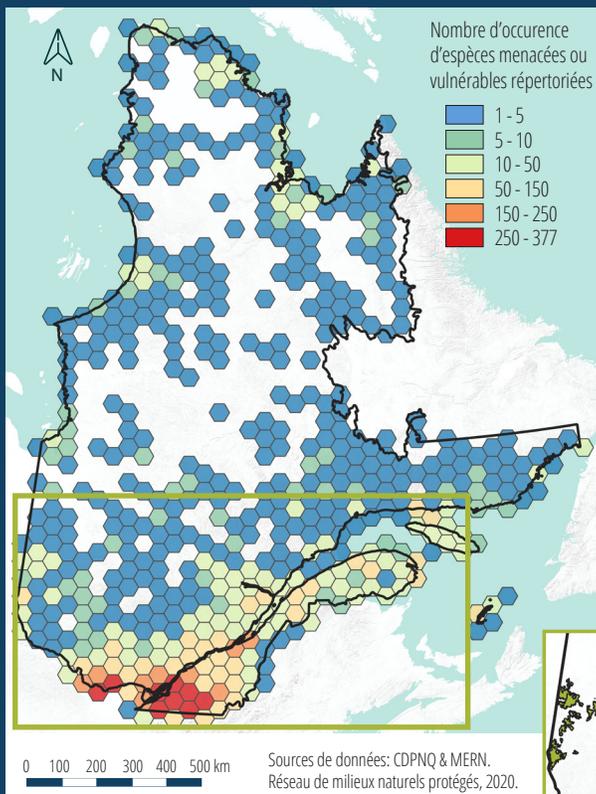
### 2.1 Des solutions à la crise de la biodiversité et aux changements climatiques

Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019), la perte de biodiversité et les changements climatiques figurent parmi les menaces préoccupantes du siècle actuel et de ceux à venir. L'effondrement de la biodiversité entraîne des répercussions majeures sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la qualité de vie humaine (Cardinale et coll., 2012). Les conséquences des changements climatiques sont elles bien connues. En plus d'avoir des impacts sur les biens matériels et la santé humaine, ces changements provoqueront le déplacement de nombreuses espèces d'une région à une autre.

Dans ce contexte, la conservation volontaire s'impose naturellement pour lutter contre la perte de biodiversité

pour minimiser les impacts des changements climatiques (Griscom et coll., 2017; Smart Prosperity Institute, 2020). Maintenir, voire restaurer la connectivité écologique des territoires en fournissant des corridors et des zones de refuge dans les habitats très perturbés par les activités anthropiques (urbanisation, pollution, agriculture, etc.) se révèle primordial.

En plus de protéger les espèces et leurs habitats, les **aires protégées** préservent le patrimoine naturel actuel et celui des générations futures. Une large majorité des aires protégées québécoises se trouve sur des terres et des eaux appartenant à l'État. Ces initiatives publiques sont essentielles et manifestent l'engagement des gouvernements à l'égard de leur protection.



Toutefois, dans le Québec méridional, les possibilités d'action relèvent principalement du droit privé<sup>4</sup>, car la majorité des terres ne sont pas la propriété de l'État. En outre, comme le montre la carte 1, le sud de la province abrite la plupart des espèces menacées ou vulnérables ainsi que la plus grande richesse d'espèces végétales et animales (Tardif et coll., 2005).

En complémentarité avec les mesures de conservation publiques, les SPCV sont d'une importance stratégique pour l'adaptation aux changements climatiques : ils participent à la constitution d'un réseau écologique résilient, entre autres parce qu'ils maintiennent la connectivité des habitats pour une foule d'espèces en reliant entre eux de petits îlots d'habitats et de vastes noyaux préservés tels que les parcs nationaux (Dudley et coll., 2018 ; Clements et coll., 2019).



CARTE 1 & 2. Répartition des espèces menacées ou vulnérables et des terres privées au Québec

## 2.2 Les écosystèmes au service de la collectivité

Les écosystèmes fournissent quotidiennement des biens (bois, minerais, eau) et des services écologiques tels que la régulation du climat ou la purification de l'eau. En plus de nous rendre une foule de services de manière directe, les milieux naturels ont des retombées et des avantages socio-économiques indirects indéniables. Des études ont démontré les bénéfices de la nature sur les individus et sur l'économie (West et coll., 2006 ; Sherer, 2006 ; Limoges, 2018). La protection et la mise en valeur des milieux naturels favorisent la santé de la population tout en stimulant l'économie locale en fournissant des emplois dans la communauté (Sims et coll., 2019). Au Québec seulement, on estime à pas moins de 400 millions de dollars<sup>5</sup> les retombées économiques des parcs et de la conservation (Conservation de la nature Canada et coll., 2020), et les parcs nationaux représentent un capital naturel de 31 milliards de dollars (Limoges, 2018).

Récemment, le rapport *La Planète s'invite en santé* établissait le lien fondamental existant entre la santé et les aires protégées. Le besoin d'avoir accès à des milieux naturels sains s'est vu amplifié par la crise de la covid-19, qui a révélé l'intérêt marqué de nombreux citoyens pour la fréquentation des espaces naturels de proximité. Ces biens naturels constituent un capital collectif inestimable et irremplaçable.



Photo : Faucon pèlerin | Carlos Delgado, CC

Dans les Laurentides, la **réserve naturelle Alfred-Kelly** gérée par le **Comité régional pour la protection des falaises** héberge au-delà de 80 % des espèces d'oiseaux de proie recensées au Québec. Plusieurs d'entre elles sont en situation précaire, comme le faucon pèlerin. Par souci d'éviter tout dérangement des sites de nidification actuels et éventuels de ce rapace, certaines activités, telles que l'escalade, sont encadrées par des conditions strictes au sein de ce site protégé par la conservation volontaire.



La **réserve naturelle des Montagnes-Vertes** est l'habitat naturel de certaines d'espèces animales et végétales ; au moins 90 d'entre elles sont menacées ou vulnérables, et 80 espèces d'oiseaux y nichent chaque printemps. Dans cette réserve, on fait d'une pierre deux coups en combinant conservation et accessibilité : les usagers sont invités à emprunter les 135 km de sentiers qui parcourent ce milieu riche et diversifié pour découvrir, notamment du sommet du mont Singer, point culminant à 810 mètres, du mont Gagnon ou du Round Top, d'époustouflants panoramas sur toute la région !

# 500 ha

Située dans Lanaudière, la **Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie** protège plus de 500 hectares de tourbières. La préservation de cet écosystème fragile consolide la protection de la **réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie** située à proximité et gérée par le MELCC.

5. Cette estimation est tirée du mémoire *Protéger la nature : agir sur les priorités du Québec en matière de conservation de la biodiversité et de changements climatiques* déposé au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021, soutenant la demande qu'une part du budget gouvernemental soit allouée en financement public pour la conservation volontaire.

# La conservation en terres privées au Québec

## 3.1 La progression régionale et dans le temps des sites protégés par la conservation volontaire sur le territoire du Québec



En plus de constituer une des exigences des **objectifs d'Aichi**, documenter la protection des milieux naturels est essentiel pour comprendre la manière dont nous protégeons notre patrimoine naturel. Ces données sont utilisées régulièrement par de nombreux acteurs (planificateurs et gestionnaires de territoire, chercheurs, etc.) dans le but d'améliorer la gestion et l'aménagement du territoire et d'atténuer les impacts des changements climatiques. Elles fournissent de meilleures connaissances spatiotemporelles relatives aux différents mécanismes de conservation et aux acteurs impliqués. Elles révèlent les carences en matière de conservation et alimentent la réflexion portant sur les pistes d'améliorations possibles sur le territoire. Elles guident la planification de réseaux écologiques robustes et servent à évaluer les opportunités dans les zones prioritaires, en complémentarité et en cohérence avec les efforts déployés sur le terrain.

La figure 1 (p.6) illustre la forte progression des SPCV dans les années 2000, due notamment à la mise en place de programmes de soutien financier par les gouvernements et des fondations privées, mais également par le développement des groupes de conservation et de leurs capacités. Comme ces projets reposent sur un travail accompli auprès de particuliers dans plusieurs régions, divers éléments génèrent des fluctuations annuelles dans la progression du nombre de SPCV : la diversité des projets (tailles variables des propriétés selon les régions) et leur nombre, ainsi que les activités des organismes sur le terrain. Certes, les budgets des programmes de soutien varient d'une année à l'autre, mais les données de la figure 1 confirment que ce soutien est essentiel à la progression des résultats en matière de conservation volontaire des milieux naturels. L'appui grandissant des gouvernements et des fondations démontrent la volonté de reconnaître et de soutenir davantage ces initiatives.

Lorsqu'on s'intéresse à la répartition régionale des SPCV (figure 2 p.6), on remarque une grande hétérogénéité. Cette disparité s'explique par divers facteurs : la proportion et la taille des terres privées d'une part, et d'autre part les enjeux et usages propres à chaque territoire terrestre (usages forestiers et agricoles, présence de milieux humides, valeur immobilière, étalement urbain, etc.). En outre, le dynamisme et l'implication des acteurs de la conservation relèvent également de facteurs culturels. Par exemple, en Estrie les communautés ont historiquement eu un rapport étroit avec les paysages. Actuellement, la Montérégie et l'Estrie sont les régions qui abritent le plus grand nombre de SPCV.

L'Outaouais, l'Estrie et la Montérégie bénéficient depuis plusieurs années de l'expertise de **Conservation de la nature Canada (CNC)**, de **Corridor appalachien** et de **Nature-Action Québec (NAQ)**, qui connaissent bien leur territoire tant au point de vue écologique (notamment par la mise en œuvre de projets de corridors) que sur le plan humain (en raison des liens qu'ils nouent avec les propriétaires, les municipalités et les autres acteurs du milieu). Leur expertise s'exerce aussi auprès d'autres organismes de conservation collaborateurs et de propriétaires fonciers, en les accompagnant lors de processus d'acquisition ou de gestion. **Ces organismes protégeaient, en 2020, respectivement 43 920 hectares, 2 990 hectares et 1 100 hectares.** Il est à noter que CNC travaille à l'échelle de la province, alors que Corridor Appalachien et NAQ travaillent à l'échelle régionale.

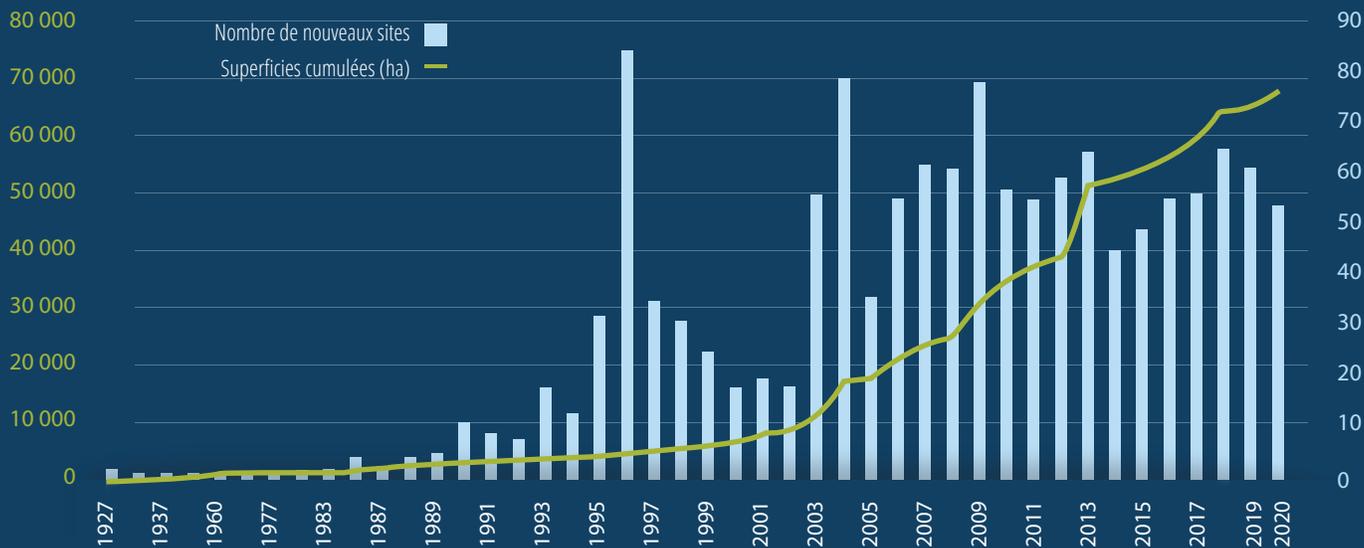


Figure 1. Évolution du nombre et des superficies de sites protégés en terres privées de 1927 à 2020 au Québec (LeRepertoire.org, 2021)

## LE RÉPERTOIRE

DES SITES DE CONSERVATION VOLONTAIRE DU QUÉBEC

AU 31 DÉCEMBRE 2020, LE RÉPERTOIRE DES SITES DE CONSERVATION VOLONTAIRE DU QUÉBEC COMPILAIT :

PLUS DE  
**1300**

SITES DE  
CONSERVATION  
VOLONTAIRE\*

AU-DELÀ DE  
**66 000**  
HECTARES

DE MILIEUX  
NATURELS PROTÉGÉS

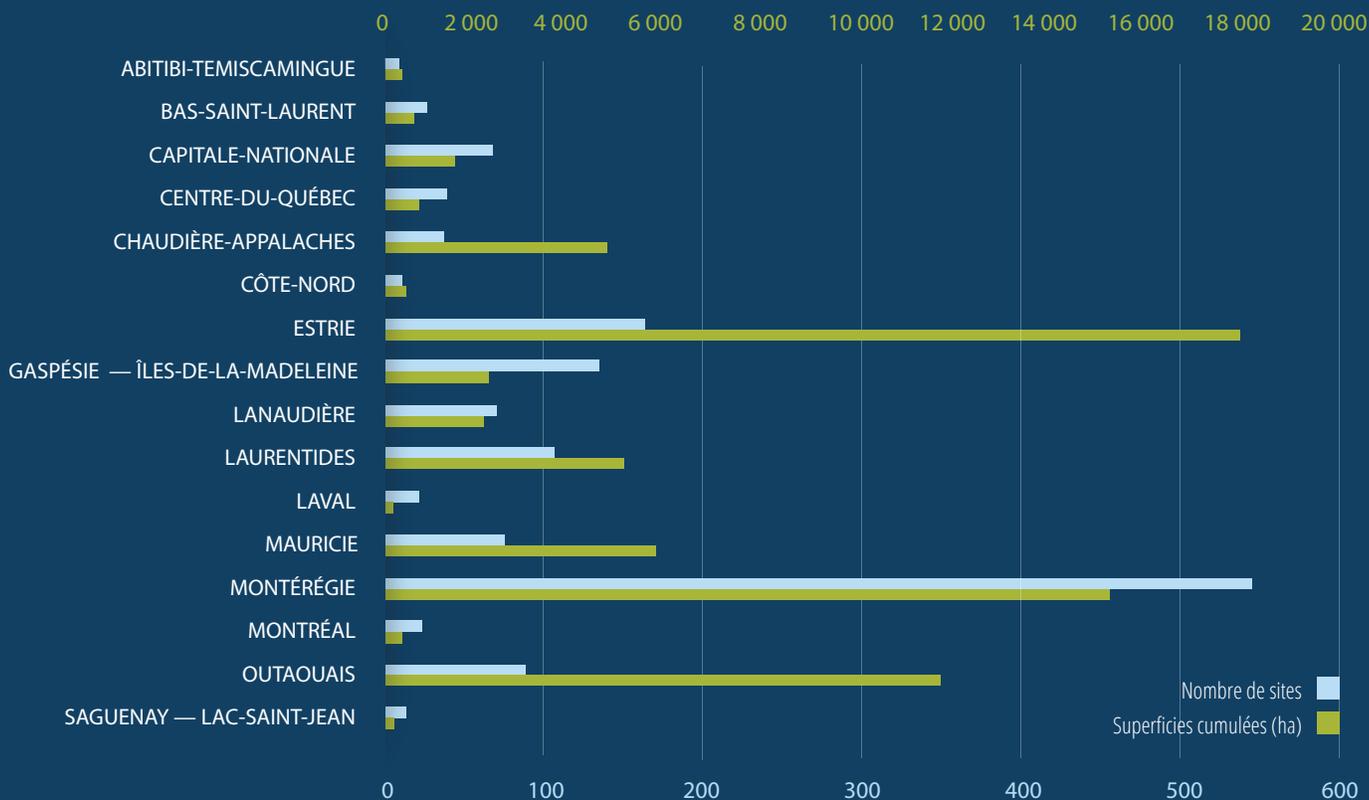


Figure 2. Répartition régionale des sites protégés par la conservation volontaire au 31 décembre 2020. (LeRepertoire.org, 2021)

\* Le nombre de sites fait référence aux enregistrements effectués et non aux ensembles naturels protégés.

Une planification à long terme des SPCV est nécessaire pour maintenir un taux de progression dynamique et atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité, en plus de répondre à l'intérêt grandissant ainsi qu'à la multiplication des occasions favorables d'augmenter le nombre et la superficie de SPCV.

Les gouvernements et autres bailleurs de fonds offrent désormais, pour le déploiement d'un réseau d'aires protégées incluant les SPCV, un meilleur soutien structurel et financier. Pourtant, à ce jour, de nombreux SPCV ne sont pas reconnus et comptabilisés dans les registres officiels du Québec et, par ricochet, de ceux du Canada : au 31 mars 2021, ils totalisaient 66 892 ha, alors que le Registre des aires protégées n'en reconnaissait officiellement que 38 600 ha, soit environ 58 %. Leur contribution à la protection de la biodiversité est donc pour le moment sous-estimée (Joppa et coll., 2016).

Cette différence peut être expliquée par une dissemblance entre les statuts considérés par le RMN dans le Répertoire des sites de conservation volontaire au Québec et ceux reconnus par le gouvernement du Québec au Registre des aires protégées, mais également par le nombre d'évaluations de dossiers et d'attributions de statuts légaux en attente.

Les ententes de conservation volontaire prennent différentes formes, telle la servitude personnelle de conservation, la servitude de conservation forestière ou les obligations écrites à des fins de conservation. Quoique ces initiatives participent à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels et qu'elles se qualifient souvent d'après la définition d'une aire protégée de l'UICN, elles ne sont pas toujours reconnues en tant qu'aires protégées selon les critères d'évaluation du gouvernement du Québec (à l'exception des servitudes de conservation réelles et perpétuelles).

La modification récente de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit la création d'un registre d'autres mesures de conservation efficace. Ce registre devrait faciliter la reconnaissance de nouvelles mesures. Il intégrera des mesures dont les objectifs principaux sont clairs et n'entrent pas en conflit avec la conservation de la biodiversité in situ.



Un peu partout au Québec, une diversité de propriétaires – organismes de conservation et particuliers – contribuent à la protection du territoire. Voici quelques exemples variés d'organismes de conservation qui participent à la protection de leur patrimoine naturel local.

La **Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine** protège un patrimoine naturel insulaire fragile de quelque 350 hectares de milieux naturels, tout comme le **Regroupement pour la pérennité de l'île Verte** (120 hectares) dans le Bas-Saint-Laurent et **Éco-Nature** (95 hectares) à Laval. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, **Les verts boisés du fjord** et **Eurêko!** protègent respectivement près de 10 hectares et 12 hectares. Dans les Laurentides, au-delà de 130 hectares sont protégés grâce à la **Société de protection foncière de Sainte-Adèle**. Dans la région Centre-du-Québec, **Nature-Avenir** a acquis en 2017 une trentaine d'hectares par donation. Enfin, active depuis plus de cinq ans en Montérégie, la **Fondation SÉTHY** est quant à elle propriétaire de 60 hectares.

Concernant les particuliers, les **individus propriétaires** d'une réserve naturelle en milieu privé protègent ensemble 1 697 hectares de milieux naturels.



**1 697** ha

## 3.2 Des acteurs et des motivations variés

Depuis plus d'un siècle, nombreux sont les individus impliqués dans la création d'aires protégées. Historiquement, les citoyens sont ceux qui ont amorcé une certaine protection du territoire. Ces démarches citoyennes ont donné naissance à la plupart des organismes de conservation qui existent encore aujourd'hui. De nos jours, les organismes de conservation épaulent à leur tour les citoyens et les propriétaires qui veulent contribuer à la protection des milieux naturels pour la collectivité. Les motivations de ces derniers sont variées : protection de la faune et de la flore ainsi que de leur milieu de vie, protection d'espèces menacées ou vulnérables, préservation d'aspects culturels, spirituels ou affectifs des milieux ou des propriétés, désir de laisser un héritage collectif écologique, etc.

Les organismes de conservation sont les principaux acteurs de la protection en terres privées. Ils ont développé une expertise approfondie du terrain et ont noué des liens avec différentes parties prenantes locales et régionales, ce qui a permis d'établir progressivement de fructueuses collaborations. Ce travail de longue haleine est accompli par des bénévoles et employés dévoués qui se dotent d'outils adéquats, réalisent des projets de protection et exercent des suivis rigoureux des propriétés protégées.

Progressivement, d'autres acteurs se joignent au mouvement, se servent d'outils connus afin d'assurer la protection des milieux naturels ou développent les leurs. Les instances municipales – villes et MRC – peuvent agir pour conserver les milieux naturels par les choix d'aménagement qu'elles font sur leur territoire. Ce type d'initiative est certes valorisé, mais ni la protection (dans le cas d'un zonage de conservation) ni la pérennité de ces initiatives ne sont reconnues lors des calculs d'aires protégées ou d'incitatifs fiscaux. C'est pourquoi des MRC, municipalités, conseils régionaux de l'environnement (CRE) ou organismes de bassins versants (OBV) choisissent d'utiliser, en supplément du zonage, des outils de conservation volontaire reconnus pour garantir la pérennité. Cette mobilisation croissante des décideurs et planificateurs locaux reflète une meilleure compréhension du rôle des SPCV, démontrant une volonté d'étendre et de prendre en charge la protection du territoire au moyen d'outils relevant de l'intendance privée.

Généralement coordonnées par des organismes de conservation, de nombreuses initiatives de protection privées ont émergé au Québec grâce à la conservation volontaire. Bien que soit utilisé le terme *privé*, qui réfère à la tenure du territoire, 67 % des superficies des SPCV sont détenues par des organismes ou des fiducies de conservation œuvrant dans l'intérêt public. D'ailleurs, certains offrent un accès à leurs propriétés aux adeptes de plein-air, comme le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire en Montérégie ou le Comité régional pour la protection des falaises dans les Laurentides. Ces groupes ont comme principale mission d'acquérir des terres ou des intérêts fonciers (des servitudes, par exemple) à des fins de conservation en vue de protéger le patrimoine naturel à perpétuité.

# DÈS 1919

Fondée en 1919, la **Société Provancher d'histoire naturelle du Canada** est le plus ancien organisme de conservation au Québec. Elle est à l'origine des premiers sites protégés sans soutien gouvernemental, soit les îles de la Razade d'en Haut et de la Razade d'en Bas en 1927 et l'île aux Basques en 1929.



# ENVIRON 50

Les **instances municipales** sont de plus en plus impliquées, étant donné leur rôle central dans l'aménagement du territoire. Institué en 2017, le **Fonds des municipalités pour la biodiversité** a été développé par la **Société pour la nature** et les parcs et la **Fondation de la Faune du Québec** dans le but de répondre à ces enjeux. À ce jour, près d'une cinquantaine de municipalités et MRC y ont adhéré.

# 1 300 ha

Reconnue depuis une quarantaine d'années par l'Unesco, la **réserve de biosphère du mont Saint-Hilaire** a été la toute première réserve de biosphère du Canada, et au fil des années, des centaines de projets stimulants et novateurs y ont été réalisés. Le **Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire** et la **Ville de Mont-Saint-Hilaire** y protègent près de 1 300 hectares de milieux naturels.

L'implication d'une plus grande diversité d'acteurs (figure 3) fait émerger des occasions de collaboration. Ces dernières créent des synergies qui entraînent l'amélioration des outils de conservation existants et le développement de montages financiers innovants. Miser sur l'expertise développée par les organismes de conservation au cours des années participera à la cohérence et la compréhension commune des efforts de conservation déployés.

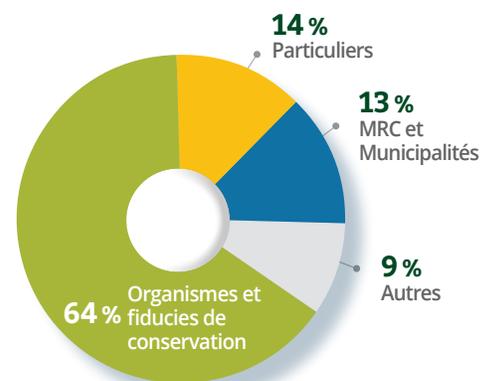


Figure 3. Proportion de SPCV selon le type de propriétaire au 31 décembre 2020. (LeRepertoire.org, 2021)

Les incitatifs financiers sont une des mesures qui assurent le succès de la conservation des milieux naturels. En 1995, le gouvernement du Canada lançait le **Programme des dons écologiques**, administré conjointement avec le gouvernement du Québec. L'objectif est d'encourager les propriétaires terriens, en échange d'avantages fiscaux, à céder des propriétés de haute valeur écologique à des organisations ou municipalités pouvant en assurer la protection. Ce programme a été très bénéfique et a convaincu de nombreux propriétaires de faire don de leurs terrains. Enfin, la mise en place de mécanismes pérennes pour libérer les organismes de conservation du poids des taxes municipales et scolaires sur leurs propriétés protégées, et ce sans léser les municipalités, est l'une des mesures qui assurera le succès de la protection du territoire en terres privées dans le futur.

Note : La catégorie « Autres » regroupe les autres OBNL, universités, personnes morales et gouvernements propriétaires d'un terrain avec une servitude de conservation. La catégorie « Municipalités » regroupe les SPCV détenus de pleins titres ou en copropriété par des instances municipales ou des MRC, et protégés par une servitude ou une entente de réserve naturelle en terres privées.

# 160<sub>ha</sub>

Créée par la **Ville de Trois-Rivières** en 2013, la **Fondation Trois-Rivières durable** protège, en partenariat avec la municipalité, près de 160 hectares de **milieux naturels** sur le territoire de la ville grâce à des actions menées en étroite collaboration avec **Nature-Action Québec**.

# 95<sub>M\$</sub>

Depuis sa mise en œuvre en 1995, le **Programme des dons écologiques** a permis de faire avancer ou de mener à terme 217 projets, ce qui représente plus de 13 900 hectares et au-delà de 95M\$ en crédits d'impôt à ce jour.



Créée en 2012, la **Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière** protège 317 hectares grâce à son patrimoine fiduciaire, la plupart des terrains ayant été cédés à la Fiducie sous forme de dons écologiques de particuliers sensibles à la protection du territoire.

### 3.3 Des mesures adaptées à la réalité et aux enjeux du territoire québécois

L'engouement et la proactivité des citoyens, de la société civile et du milieu communautaire pour la protection du territoire ont pris de l'ampleur. Les acteurs de la conservation volontaire ont, avec les années, développé, à partir du *Code civil du Québec*, des outils adaptés au contexte privé, telles les servitudes de conservation et les fiducies d'utilité sociale (voir le lexique à l'annexe 3).

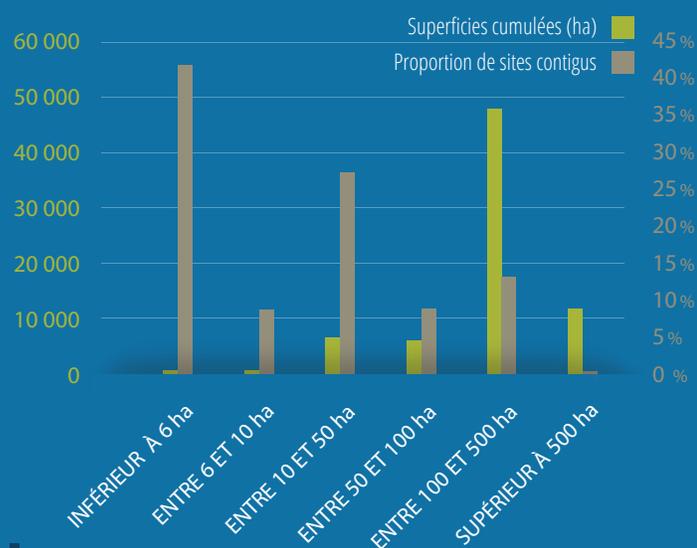
Suivant en général une séquence chronologique, les options de protection se sont diversifiées, répondant mieux aux besoins des propriétaires et aux réalités régionales. La conservation volontaire donne la possibilité d'impliquer dans la conservation, davantage et de façon durable, les différents intervenants communautaires et municipaux d'un territoire, et d'utiliser des mécanismes de financement innovants. Bien que la reconnaissance par le gouvernement des initiatives privées se soit faite graduellement, l'importance de la conservation volontaire est désormais bien établie.

Fondé en 1998, le **Boisé des Douze** œuvre à la protection d'un boisé local. Après des années de démarches auprès des propriétaires, l'organisme a finalement conclu des servitudes de conservation et acquis certaines propriétés qui ont par la suite été reconnues comme réserves naturelles. Animé et soutenu par des bénévoles depuis sa création, le **Boisé des Douze** bénéficiera dorénavant de l'appui d'une coordonnatrice générale, ce qui dénote la croissance de l'organisation.

Au Québec, il existe une dizaine de types de mesures de protection en terres privées, qui prennent la forme d'ententes notariées ou de contrats adaptés aux besoins du propriétaire qui s'engage dans cette avenue. Toutefois, les plus communes sont la **détention de pleins titres** par un organisme de conservation, la **réserve naturelle** ainsi que les **servitudes réelles et perpétuelles de conservation**.

### 3.4 Des superficies modestes mais des Solutions Nature majeures

Bien que la plupart des SPCV soient de petite superficie, leur nombre et leur distribution sur le territoire leur confèrent un rôle stratégique crucial dans la conservation de la biodiversité, notamment par la protection d'habitats naturels uniques et d'espèces rares ou menacées. Les SPCV peuvent contribuer à agrandir un site protégé plus important ou à assurer la connectivité entre différents sites (Clements et coll., 2019) (figure 4). Quoique de larges superficies de conservation soient nécessaires, un réseau de milieux naturels protégés connectés et bien répartis favorise la préservation d'écosystèmes en améliorant les déplacements des espèces fauniques et floristiques et les flux génétiques, contribuant ainsi à la résilience des espèces et des populations et à leur adaptation aux changements climatiques (Dudley et coll., 2018).



La figure 4 montre le regroupement (par requête géomatique) des sites naturels protégés contigus\*. Ainsi, plus de 41 % des SPCV contigus ont une superficie inférieure à 6 hectares. Ceux-ci jouent un rôle irremplaçable et contribuent, à la façon des pas japonais<sup>6</sup>, à l'établissement de corridors écologiques. Beaucoup de ces petits sites étaient des lots morcelés voués à être développés. Ils ont été acquis afin de faire partie d'ensembles plus vastes, consolidant ainsi des sites de conservation aux superficies de plus en plus étendues.

Figure 4. Répartition estimée des superficies des sites protégés par la conservation volontaire regroupés par contiguïté\* au 31 décembre 2020. (LeRepertoire.org, 2021)

\* proximité de 30 m et moins

Dans les Laurentides, en 2016, **Conservation de la nature Canada** et **Conservation Manitou** ont uni leurs forces dans le but de mettre en place un corridor faunique. Finalisée en 2019, la première phase du projet a consisté à acquérir un terrain stratégique bordant un tunnel aménagé sous la route provinciale 117. La deuxième phase du projet vise à y aménager le corridor faunique d'Ivry. La végétalisation du tunnel rendra l'infrastructure attrayante pour la faune. La fluidité des mouvements des animaux sera ainsi facilitée de part et d'autre de la route.



**5 000**ha

Parmi les plus vastes SPCV du Québec, **la Forêt Hereford**, en Estrie, constitue le plus grand don immobilier à vocation écologique : quelque 5 000 hectares ont été donnés par la famille Tillotson en 2013.

6. Les pas japonais désignent de petites superficies d'habitats de qualité qui sont destinées à faciliter le déplacement des individus en servant d'îlots d'habitats favorables entre des zones naturelles centrales plus grandes.

## 4.1 Nouveaux objectifs et planification stratégique

L'atteinte de la protection de 17 % du territoire terrestre du Québec représente une avancée majeure dans la préservation de la biodiversité. Néanmoins, dans la partie sud de la province, il est nécessaire d'augmenter les superficies protégées et, pour ce faire, de déployer des efforts plus nombreux et plus importants afin de rattraper le terrain perdu en matière de préservation et de répondre à l'urgence de protéger.

Il importe de souligner que l'atteinte des 17 % est un objectif intermédiaire. Un consensus scientifique recommande en effet qu'à long terme, au moins 30 % de chaque écosystème soit protégé (Dinerstein et coll., 2019). À l'occasion de cette nouvelle décennie qui s'amorce, le gouvernement du Canada a pris des engagements fondés sur la science, les connaissances autochtones et les points de vue locaux : son objectif est de conserver 25 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2025, et 30 % d'ici 2030. Le gouvernement du Québec s'est aussi engagé en avril 2021 à atteindre la cible de 30 % d'aires protégées d'ici 2030 (MELCC, 2021).

Le dynamisme des SPCV est le résultat de la créativité, du dévouement et de la persévérance d'individus et d'organismes qui désirent protéger le patrimoine naturel, notamment dans le sud du Québec, là où des retards importants sont à rattraper. Le Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec élaboré par le RMN et accessible à tous, est un outil de mesure des avancées en matière de conservation volontaire. Il permet de mesurer les progrès en termes de nombre et de superficies de

SPCV, en plus de documenter les outils de conservation (mesures) utilisés et les nombreux acteurs derrière ces démarches.

Par ailleurs, la démocratisation de l'accès aux données ainsi que le partage d'outils permettent désormais de mieux cibler les milieux naturels prioritaires et les zones en carence de protection. Les exemples sont nombreux. L'Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent présente les sites où les besoins de conservation sont les plus criants pour cette région. Les planifications stratégiques comme les plans de conservation élaborés par les organismes de conservation et certaines municipalités, sont aussi des outils précieux, tout comme les plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques présentement en cours de développement, le seront lorsque complétés.

Ces différentes données et outils facilitent le processus de décision, orientant les efforts de conservation futurs ou réalignant ceux qui sont en cours afin d'atteindre des objectifs ambitieux et cohérents de protection du patrimoine naturel.

**Éco-corridors laurentiens**, en partenariat avec d'autres organismes des Laurentides, a réalisé une étude sur la connectivité des Laurentides et de l'Outaouais. À la suite de cette étude un plan d'action a été mis en place visant à sensibiliser les propriétaires terriens et les municipalités du territoire à participer à l'élaboration d'actions de connectivité régionale.

### NOUVEAUX OBJECTIFS DE CONSERVATION

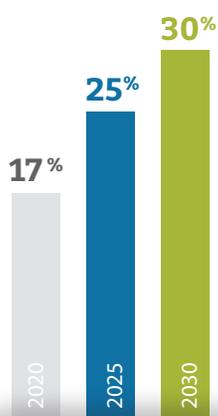


Photo : Quenouilles | Vlad Tchompalov, unsplash.com



## 4.2 Les sites protégés par la conservation volontaire : des mouvements citoyens vers l'action

Depuis des années, les actions de conservation en terres privées ont mobilisé des individus en leur donnant un pouvoir de proximité concret sur l'organisation du territoire. Les SPCV ont de réels effets tant sur le maintien de l'intégrité de la biodiversité (Lewis et coll., 2011) que sur la mobilisation des citoyens relativement aux problématiques environnementales. Il suffit parfois d'une personne ou d'une organisation pionnière dans une région pour enclencher un mouvement. Les SPCV sont un des moteurs de changement social et ils jouent un rôle dans la modification des comportements des citoyens vers des gestes plus écologiques et une plus forte cohésion sociale (Cazalis et Prévot, 2019). Il est démontré que les individus sensibles à la nature sont plus à même d'adopter une conduite favorable à l'environnement (Whitburn et coll., 2020), ce qui contribue à l'amélioration de la santé et du bien-être de la société et des communautés.

En plus de favoriser la libre circulation des espèces et la conservation du patrimoine naturel, les SPCV donnent lieu au déploiement de l'action sociale. La mobilisation citoyenne joue un rôle majeur dans le progrès social, et l'implication des individus au sein de groupes de conservation des milieux naturels contribue à la fois à leur santé, à leur bien-être et au capital social de leur communauté locale (Moore et coll., 2006).

Fondé en 2004, l'organisme **Conservation des vallons de la Serpentine** visait avant tout à protéger les paysages et la nature dans son voisinage immédiat : le secteur du **mont Chagnon**, en Estrie. Soutenu par **Corridor appalachien**, il ralliera rapidement un grand nombre de supporteurs à sa démarche et amorcera des ententes de conservation avec une dizaine de propriétaires. Aujourd'hui, son territoire d'action s'est étendu au-delà du strict massif du mont Chagnon, et l'organisme et ses membres sont mobilisés autour de cet effort de conservation. Grâce à la combinaison des efforts d'autres groupes de conservation avec ceux de Conservation des vallons de la Serpentine, ce sont 389 ha répartis sur 21 propriétés qui sont dorénavant protégés à perpétuité dans ce secteur.



Les résultats de l'étude de Gooden et Grenyer (2019) démontrent que l'engagement des propriétaires dans un projet de conservation est souvent un engagement personnel accroissant leur bien-être; ils se sentent engagés dans un projet qui *a un sens*, porteur et positif, et ils apprécient la collaboration avec d'autres acteurs ou organismes communautaires. Les programmes d'aide à la conservation volontaire, qu'ils soient financiers ou de soutien technique, devraient encourager le développement de l'autonomie et de l'auto-organisation des propriétaires (ibid, 2019). L'objectif final étant de structurer un réseau de propriétaires et de consolider les bonnes pratiques en matière de conservation (Paloniemi et coll., 2018). Or, il faut reconnaître que le soutien des propriétaires est souvent basé sur du long terme et que cette initiative relève dans la plupart des cas des organismes de conservation, lesquels doivent aussi disposer de revenus de gestion. Faute de soutien financier favorisant ce genre d'implication, les relations, avec le temps, s'effritent.

Les SPCV encouragent la valorisation du territoire par l'appropriation collective des services rendus par les milieux naturels. Ces dernières années, une réflexion s'est amorcée<sup>7</sup> dans le but de repenser la place de l'environnement et de nos modes de développement ; un mouvement collectif semble s'opérer tant chez le public que chez les professionnels. C'est un *momentum* qui gagne à être exploité. Le déploiement des SPCV tant pour leurs bienfaits sur la santé humaine et les autres bénéfiques sociétaux qu'ils fournissent que pour la sauvegarde du patrimoine naturel doit être une des solutions.

Plus que jamais, la crise de la COVID-19 et l'achalandage accru des milieux naturels qui en a découlé ont démontré que l'accès à la nature constitue un besoin essentiel (Hockings et coll., 2020). Il est possible d'aménager, lorsque la capacité du milieu le permet, des infrastructures d'accueil sécuritaires et respectueuses de la nature. Offrir une large gamme de sites naturels de proximité comporte de nombreux bénéfices. En effet, en plus de diminuer la pression causée par la surutilisation de certains milieux, ces sites naturels de proximité contribuent à une meilleure qualité de vie des communautés avoisinantes.



## 4.3 Investir et s'unir : les clés d'une conservation réussie

Bien que la protection des milieux naturels en terres privées par la conservation volontaire soit parfois méconnue du grand public, il s'agit d'un des outils indispensables pour le maintien de la biodiversité, et des services écologiques qui en découlent. Heureusement, la conservation volontaire bénéficie d'une reconnaissance grandissante de la part des gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement provincial l'a démontré avec son budget 2020-2021 dans lequel 50M\$ sont dédiés à la conservation volontaire, un engagement financier historique.

La mise en place de SPCV s'effectue à l'échelle locale, mais aussi plus largement, dans une perspective de maintien des corridors écologiques. L'aménagement du territoire ne doit pas ignorer le réseau d'aires protégées, présentes ou à venir, dans l'objectif de protéger la biodiversité et les services écologiques. Basé sur les connaissances biologiques, mais aussi sur les besoins économiques, sociaux et autres, un exercice important doit avoir lieu pour reconnaître la valeur collective des milieux naturels et leur donner un rôle et une

place sans équivoque au sein d'un territoire pensé et géré durablement. D'ailleurs, la grande conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire lancée par le gouvernement du Québec en 2021 est une occasion unique d'intégrer la nature à l'aménagement du territoire pour le bien-être de tous les citoyens et citoyennes de la province ainsi que pour les générations futures.

La refonte de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel diversifie le coffre à outils de la conservation. De même, la promesse de protection de 30 % du territoire québécois ainsi que l'annonce potentielle de nouveaux objectifs internationaux sont de bon augure pour la poursuite des efforts de protection des écosystèmes. De plus, le gouvernement provincial offre actuellement une oreille attentive aux demandes des organismes de conservation et environnementaux d'investir massivement efforts et argent dans le sud du Québec. Il est essentiel que les efforts de soutien se poursuivent afin de porter fruit. Cela concerne tant le renforcement des capacités des organismes et des propriétaires, le développement des connaissances scientifiques, les partenariats avec le milieu de la recherche que la sensibilisation de toute la société à l'importance de conserver les milieux naturels du Québec. L'enjeu est d'œuvrer à des collectivités durables, en santé et résilientes.



### Comment s'impliquer?

#### CITOYEN

**Informez-vous** des initiatives près de chez vous grâce au [Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec](#) et soutenez les groupes de conservation en vous impliquant en tant que bénévole ou en faisant un don.

#### PROPRIÉTAIRE TERRIEN

**Trouvez un organisme de conservation dans votre région** dans le [Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec](#) et contactez-le pour connaître les possibilités d'application de mesures de conservation.

#### MILIEU MUNICIPAL

Si vous souhaitez **explorer davantage les options de protection des milieux naturels**, contactez le RMN : [info@rmnat.org](mailto:info@rmnat.org).

#### ÉLU OU DÉCIDEUR POLITIQUE

**Engagez-vous à participer à l'atteinte d'objectifs de conservation ambitieux** par la protection de sites de conservation et en soutenant le travail des groupes agissant en ce sens.

# À propos du Réseau des milieux protégés (RMN)

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

[www.rmnat.org](http://www.rmnat.org) | [info@rmnat.org](mailto:info@rmnat.org)

514 272-2666, poste 25

Fondé en 1993, le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) a au fil des années développé son expertise et épaulé les groupes de conservation au niveau local et régional. Il est aujourd'hui devenu un acteur incontournable dans la conservation au Québec, soutenu par près de 80 membres dont plus de la moitié sont des organismes de conservation répartis à travers le Québec.

Sa mission se déploie essentiellement par :



Des **activités de sensibilisation et d'éducation** relatives à la conservation, à la saine gestion et à la restauration de milieux naturels via des conférences et des webinaires



L'**acquisition et la diffusion de connaissances** permettant d'orienter les actions de conservation, de développer des outils et de transmettre l'expertise scientifique, stratégique et légale



Le **développement des compétences** des acteurs de la conservation grâce à de l'aide technique, des conseils et des activités de formation

Le RMN, en tant que réseau, favorise le partage de l'expérience acquise de chacun de ses membres dans le but de consolider les capacités de chacun. Porte-parole des groupes de conservation, il participe à une meilleure prise en compte des réalités des organismes sur le terrain dans la mise en œuvre de programmes d'aide et accompagne les groupes de conservation tant locaux que régionaux afin de faire reconnaître les efforts de conservation volontaire par les gouvernements provincial et fédéral.





# ANNEXES

# 1. Liste des organismes de conservation gestionnaires de sites protégés par la conservation volontaire

Action Chelsea pour la protection de l'environnement  
AGIRO  
Association de conservation de la nature de Stukely-Sud  
Association de conservation du Mont Echo  
Association pour la conservation du boisé Papineau  
Association pour la protection des milieux humides de la Cumberland  
Association pour la protection du Bois Angell  
Association du mont Rougemont  
Boisé des Douze  
Canards Illimités Canada  
Centre de conservation de la Nature du Mont Saint-Hilaire  
Centre de réhabilitation Le Nichoir Inc.  
Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)  
Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin  
Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) du Haut-Richelieu  
Centre Écologique de Port-au-Saumon  
Comité de citoyens de Pointe-Fortune  
Comité Régional pour la Protection des Falaises  
Compagnons de la Pointe Rouge, Inc.  
Conservation de la Nature - Québec  
Conservation des Vallons de la Serpentine  
Conservation Espace nature Shefford  
Conservation Lakefield  
Conservation Manitou  
Corporation du bassin de la Jacques-Cartier  
Corridor Appalachien  
Éco-Nature  
Eurêko (Comité de l'Environnement de Chicoutimi)  
Fiducie de conservation des Écosystèmes de Lanaudière  
Fiducie de conservation Massawippi  
Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud  
Fiducie foncière de la Vallée Ruitier  
Fiducie Foncière du marais Alderbrooke Inc.  
Fiducie foncière du Mont Pinacle  
Fondation de territoire de conservation Walbridge Inc  
Fondation des Terres du Lac Brôme Inc.

Fondation Marécages Memphrémagog  
Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes de la Haute-Yamaska (SETHY)  
Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel  
Fondation Trois-Rivières Durable  
Héritage Plein Air du Nord  
Héritage Saint-Bernard Inc.  
L'Association du Marais de la Rivière aux Cerises (LAMRAC)  
La société québécoise de protection des oiseaux, Inc.  
Les amis des Jardins de Métis  
Les amis du Boisé de la Pointe St-Gilles  
Les Verts Boisés du Fjord  
Mouvement Écologique du Haut-Richelieu  
Mouvement Vert Mauricie Inc.  
Nature Cantons-de-l'Est  
Nature-Action Québec Inc.  
Nature-Avenir  
Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte  
Regroupement pour la préservation de l'île et du marais de Katevale Inc.  
SARCEL Inc.  
Sauve-Garde Nature  
Société de conservation des îles-de-la-Madeleine  
Société de conservation des milieux humides du Québec  
Société de conservation du corridor naturel de la rivière au Saumon  
Société de conservation du Mont Brome  
Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles  
Société de protection foncière de Sainte-Adèle  
Société de protection foncière du lac Montjoie  
Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent  
Société Duvetnor Itée  
Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie  
Société Provancher d'Histoire Naturelle du Canada  
Terravie – Fonds foncier communautaire  
Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP)

## 2. Principales mesures de conservation compilées au Répertoire

MESURE	ORGANISATION RESPONSABLE	DESCRIPTION	DURÉE	RECONNUE AU REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES
RÉSERVE NATURELLE (EN MILIEU PRIVÉ)	Entente notariée entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et un propriétaire	N'importe quel <u>propriétaire</u> (organisme de conservation, municipalité, individu, compagnie privée, etc.) peut demander à faire reconnaître sa propriété comme réserve naturelle si cette dernière possède une valeur écologique. Par exemple, une ville, si elle est propriétaire d'un tel terrain, a la possibilité de présenter une demande auprès du MELCC.	Minimum de 25 ans jusqu'à perpétuité	Oui
PLEINS TITRES (ACQUISITION PAR ACHAT OU DON, INCLUANT LE DON ÉCOLOGIQUE)	Organisme ou fiducie de conservation	Le propriétaire privé d'un terrain présentant une valeur écologique cède (par legs ou don) ou vend son terrain à un organisme ou une fiducie de conservation pour que celui-ci en assure la protection. Le terrain ainsi acquis par l'organisme de conservation s'inscrit en général dans une planification stratégique de conservation de l'organisme.	Perpétuel (de par la constitution d'un organisme ou d'une fiducie de conservation)	Oui. Les lettres patentes de l'organisme de conservation ou l'acte constitutif de la fiducie doivent stipuler qu'en cas de cessation de ses activités, les propriétés doivent être cédées à un autre organisme ayant une mission de conservation de même nature.
COPROPRIÉTÉ ENTRE UNE MUNICIPALITÉ ET UN ORGANISME DE CONSERVATION	Municipalité et organisme de conservation ou fiducie de conservation	Un propriétaire privé cède ou vend son terrain à une municipalité <u>et</u> à un organisme ou une fiducie de conservation qui en deviennent <u>copropriétaires</u> afin de le protéger. Ces terrains doivent avoir une valeur écologique et s'inscrire dans une planification stratégique.	Perpétuel (de par la constitution d'un organisme ou d'une fiducie de conservation)	Idem que précédent
SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE CONSERVATION	Entente notariée (liée à la propriété) entre un organisme ou une fiducie de conservation et un propriétaire	Une servitude de conservation est un accord précisant les usages permis et restreints sur la terre et conclu entre un organisme ou une fiducie de conservation propriétaire d'un <u>fonds dominant</u> et un propriétaire foncier propriétaire d'un <u>fonds servant</u> . L'accord, inscrit sur le titre de propriété, énonce les modalités de la servitude. Un propriétaire limite les usages qu'il fait de sa propriété (fonds servant) en vue d'y maintenir les caractéristiques naturelles utiles à la conservation d'une autre propriété (fonds dominant) appartenant à un organisme ou une fiducie de conservation situé à proximité.	Perpétuel (de par la nature de la servitude, liée au(x) lot(s)). Les héritiers et acquéreurs doivent respecter les conditions de l'entente, car cette dernière perdure dans les titres de propriété.)	Oui (à l'exception de certaines servitudes autorisant des usages qui ne sont pas compatibles avec la définition d'une aire protégée)
SERVITUDE PERSONNELLE DE CONSERVATION	Entente notariée (liée à la personne morale) entre un organisme ou une fiducie de conservation et un propriétaire	Une servitude de conservation est un accord, conclu entre un organisme ou une fiducie de conservation et un propriétaire foncier, précisant les usages permis et restreints sur la terre. L'accord, inscrit sur le titre de propriété, énonce les modalités de la servitude. Un propriétaire limite les usages qu'il fait de sa propriété (fonds servant) en vue d'y maintenir les caractéristiques naturelles au bénéfice d'une personne morale. Ici, la personne morale est l'organisme ou la fiducie de conservation et l'entente est liée dans le cadre de la mission de conservation de cet organisme. Il n'y a <u>pas de fonds dominant</u> .	Selon les termes de l'entente (signée à perpétuité). Normalement, les héritiers et acquéreurs doivent respecter les conditions de l'entente, car cette dernière perdure dans les titres de propriété.	Non. Toutefois le Programme de dons écologiques d'Environnement et Changement Climatique Canada accepte ces ententes.

## 3. Lexique

### AIRE PROTÉGÉE (AP)

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

Suivant la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à garantir la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées.

### CONSERVATION VOLONTAIRE (CV)

La conservation volontaire est la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur une terre privée par les gens qui en sont propriétaires, qui y habitent ou qui en profitent. Dérivée de l'expression américaine *private stewardship*, la conservation volontaire est fondée, comme son nom l'indique, sur l'initiative et l'engagement d'une personne, que ce soit un particulier ou une personne morale. Cet engagement volontaire consiste à gérer un immeuble ou une partie de celui-ci de manière à en préserver la nature et les caractéristiques patrimoniales indéniables, c'est-à-dire reconnues d'intérêt pour la collectivité. (Tiré du site web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021.)

### MILIEU NATUREL DE CONSERVATION VOLONTAIRE (MNCV)\*

Un milieu naturel de conservation volontaire est une propriété protégée par une option légale de conservation volontaire détenue par une personne physique ou morale et inscrite au Registre des aires protégées. Les réserves naturelles reconnues sont exclues de cette désignation, car elles relèvent d'une désignation différente et distincte au Registre. Les options légales de conservation incluent notamment la détention de pleins titres par un organisme de conservation ou par une fiducie de conservation, les servitudes réelles et perpétuelles de conservation, ou encore la signature d'ententes de conservation.

Les ententes de conservation doivent, afin d'être inscrites au Registre des aires protégées, respecter les lignes directrices de l'UICN concernant les aires protégées en milieu privé et contenir l'ensemble des éléments suivants :

- un libellé clair et cohérent décrivant les principaux objectifs de conservation qui doivent viser la protection des milieux naturels du territoire. Ces objectifs de conservation doivent toujours avoir préséance sur les autres objectifs de gestion du territoire ;
- un libellé clair et cohérent décrivant le régime d'usage devant s'appliquer sur le territoire, lequel doit permettre l'atteinte des objectifs de conservation précités ;
- un système d'autorisation clair, cohérent et systématique encadrant les possibilités de mise en valeur sur le territoire ;
- une intention et un mécanisme clairement énoncés aux fins d'assurer la conservation à perpétuité du territoire.

Ne rencontre pas les critères de pérennisation d'une aire protégée tout mécanisme permettant au propriétaire de se soustraire, par le biais de ses propres pouvoirs qui lui sont légalement dévolus et unilatéralement, à ses engagements et obligations de conservation figurant aux éléments précités.

### ONZIÈME OBJECTIF D'AICHI

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »

## ORGANISME DE CONSERVATION ET FIDUCIE DE CONSERVATION

**Les organismes de conservation et les fiducies de conservation, dont la différence est essentiellement juridique, partagent un objectif commun : protéger à perpétuité des milieux naturels au bénéfice de la communauté. En raison de leur mission, ces deux types d'organisation peuvent être reconnus comme organismes de bienfaisance.**

### ORGANISME DE CONSERVATION

Un organisme de conservation est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission principale, inscrite dans ses lettres patentes, vise la conservation à perpétuité ou à long terme du patrimoine naturel. Cette conservation se concrétise par des activités de sensibilisation auprès de la collectivité, en acquérant ou en contribuant à l'acquisition, à des fins de conservation, de propriétés privées, ou encore en assumant la gestion, à ces fins, de propriétés ciblées par des ententes légales de conservation. L'organisme peut poursuivre d'autres objectifs pourvu que ceux-ci ne compromettent pas l'accomplissement de sa mission principale. L'organisme de conservation est administré par un conseil d'administration. (Rédigé à partir des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, 2019.)

### FIDUCIE DE CONSERVATION

Une fiducie de conservation est une fiducie d'utilité sociale (FUS). Elle est créée par le biais d'un acte de fiducie. Le constituant transfère au fiduciaire tout ou une partie de ses biens – qu'ils soient monétaires ou fonciers – afin de garantir la conservation à perpétuité ou à long terme du patrimoine naturel. La fiducie de conservation a la possibilité d'acquérir des propriétés privées à cette fin. Une fiducie de conservation est administrée par des fiduciaires.

Au Québec, il existe une confusion des termes liée à la traduction de la locution anglaise land trust, qui se traduit par « fiducie foncière », alors que le fonctionnement des land trusts correspond à celui des organismes de conservation québécois. Ainsi, plusieurs organisations ont dans leur nom le terme « fiducie foncière » même s'il s'agit d'organismes de conservation structurés en organismes à but non lucratif.

## REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES

Le Registre des aires protégées est la base de données officielle du Québec. La définition d'une aire protégée est inscrite dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN). Parmi les désignations reconnues au Registre des aires protégées, il existe des aires protégées privées, dont les milieux naturels de conservation volontaire (MNCV) et les réserves naturelles reconnues (RNMP).

### RÉSERVE NATURELLE EN MILIEU PRIVÉ (RNMP)

Toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), être reconnue comme réserve naturelle en milieu privé. Avant de reconnaître la propriété, le ministre conclut une entente avec le propriétaire. La reconnaissance sera perpétuelle ou accordée pour un terme qui ne peut être inférieur à 25 ans.

### SITE PROTÉGÉ PAR LA CONSERVATION VOLONTAIRE (SPCV)

Un SPCV est une propriété ne faisant pas partie du domaine de l'État et affectée par une option légale de conservation volontaire qui y limite les usages afin d'assurer la conservation de la biodiversité. Les SPCV incluent les MNCV, les RNMP de même que d'autres options légales telles que les servitudes personnelles, les ententes sous seing privé et les milieux agricoles gérés de façon à protéger la biodiversité. L'ensemble des SPCV sont compilés au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec du Réseau des milieux naturels protégés (RMN). Un SPCV est caractérisé par un acte notarié. En vue de compiler le dynamisme temporel de la conservation volontaire, plusieurs propriétés qui, bien que contiguës, ont été acquises de façon différée dans le temps, seront considérées comme deux SPCV différents.

### TERRE PRIVÉE

Le terme « terres privées » fait référence, aux fins du présent document, à des propriétés détenues par des personnes physiques ou morales – individus, municipalités, MRC, organismes de conservation, entreprises, etc. – ou transférées à un patrimoine fiduciaire, et qui ne sont pas considérées comme terres du domaine de l'État. Les terres de tenure privée qui sont au Registre du domaine de l'État (RDE) sont celles qui ne sont pas sous l'autorité de ministères ou d'organismes gouvernementaux et qui ont fait l'objet d'une concession (voir la [définition du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles](#)). Certaines exceptions peuvent s'appliquer.



Photo : Grand héron | Sydney Herron, unsplash.com

## Références

### **Cardinale et coll., 2012.**

Biodiversity loss and its impact on humanity. *Nature*, volume 486, 59–67. En ligne : <https://www.nature.com/articles/nature11148>

### **Cazalis et Prévot, 2019.**

Are protected areas effective in conserving human connection with nature and enhancing pro-environmental behaviours? *Biological Conservation*, 236, 548–555. En ligne : <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2019.03.012>

### **Clements et coll., 2019.**

Privately protected areas provide key opportunities for the regional persistence of large- and medium-sized mammals. *Journal of Applied Ecology*, 56(3), 537–546. En ligne : <https://doi.org/10.1111/1365-2664.13300>

### **Conservation de la nature Canada, 2019.**

Solutions naturelles aux changements climatiques. En ligne : [https://www.natureconservancy.ca/assets/documents/qc/Fiche\\_Solutions-naturelles-aux-CC.pdf](https://www.natureconservancy.ca/assets/documents/qc/Fiche_Solutions-naturelles-aux-CC.pdf)

### **Conservation de la nature Canada et coll., 2020.**

Protéger la nature : agir sur les priorités du Québec en matière de conservation de la biodiversité et de changements climatiques. Mémoire déposé au ministère des Finances du Québec. En ligne : [https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2020-2021/memoires/Consultations2021\\_ConservationNatureQC.pdf](https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2020-2021/memoires/Consultations2021_ConservationNatureQC.pdf)

### **Dinerstein et coll., 2019.**

A Global Deal For Nature: Guiding principles, milestones, and targets. *Science Advances*. (5) : eaaw2869. En ligne : [https://www.researchgate.net/publication/332535250\\_A\\_Global\\_Deal\\_For\\_Nature\\_Guiding\\_principles\\_milestones\\_and\\_targets](https://www.researchgate.net/publication/332535250_A_Global_Deal_For_Nature_Guiding_principles_milestones_and_targets)

### **Dudley et coll., 2018.**

The essential role of other effective area-based conservation measures in achieving big bold conservation targets. *Global Ecology and Conservation*, 15, 1–7. En ligne : <https://www.ipbes.net/>

### **Gooden et Grenyer, 2019.**

The psychological appeal of owning private land for conservation. *Conservation Biology*, 33(2), 339–350. En ligne : <https://doi.org/10.1111/cobi.13215>

### **Griscom B.W. et coll., 2017.**

Natural climate solutions. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 114 (44):11645–11650.

### **Hockings et coll., 2020.**

Editorial essay: Covid-19 and protected and conserved areas. *Parks*, 26(1), 7–24. En ligne : [https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2020/06/Hockings-et-al-10.2305-IUCN.CH\\_2020.PARKS-26-1MH.en\\_-1.pdf](https://parksjournal.com/wp-content/uploads/2020/06/Hockings-et-al-10.2305-IUCN.CH_2020.PARKS-26-1MH.en_-1.pdf)

**IPBES 2019.**

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. En ligne : <https://www.ipbes.net/global-assessment-report-biodiversity-ecosystem-services>

**Joppa et coll., 2016.**

*Protected Areas: Are They Safeguarding Biodiversity?* En ligne : [https://www.researchgate.net/publication/318404691\\_Protected\\_Areas\\_Are\\_they\\_safeguarding\\_biodiversity](https://www.researchgate.net/publication/318404691_Protected_Areas_Are_they_safeguarding_biodiversity)

**Lewis et coll., 2011.**

The efficiency of voluntary incentive policies for preventing biodiversity loss. *Resource and Energy Economics*, 33(1), 192–211. En ligne : <https://doi.org/10.1016/j.reseneeco.2010.04.012>

**Limoges, 2018.**

Les valeurs socioculturelles et monétaires des services écologiques rendus par les parcs nationaux du Québec. *Le Naturaliste canadien*, 142(1), 36–49. En ligne : <https://doi.org/10.7202/1042012ar>

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), 2021 (22 avril).**

Québec octroie 40,1 M\$ à Conservation de la nature Canada pour développer le réseau d'aires protégées en terres privées dans le sud du Québec. [Communiqué]. En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/Infuseur/communique.asp?no=4520>

**Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).**

En ligne (page consultée le 14 février 2020) : <https://mern.gouv.qc.ca/territoire/portrait/index.jsp>

**Moore et coll., 2006.**

Linking human and ecosystem health: The benefits of community involvement in conservation groups. *EcoHealth*, 3(4), 255–261. En ligne : [https://www.researchgate.net/publication/226258323\\_Linking\\_Human\\_and\\_Ecosystem\\_Health\\_The\\_Benefits\\_of\\_Community\\_Involvement\\_in\\_Conservation\\_Groups](https://www.researchgate.net/publication/226258323_Linking_Human_and_Ecosystem_Health_The_Benefits_of_Community_Involvement_in_Conservation_Groups)

**Paloniemi et coll., 2018.**

Integrating Social and Ecological Knowledge for Targeting Voluntary Biodiversity Conservation. *Conservation Letters*, 11(1), 1–10. En ligne : <https://doi.org/10.1111/conl.12340>

**Réseau de milieux naturels protégés, 2020.**

*Répertoire des milieux naturels protégés*. En ligne : [leRepertoire.org](http://leRepertoire.org)

**Smart Prosperity Institute. 2020**

*Nature-Based solutions: Policy options for climate and biodiversity*. Écrit par: Monahan, K., Filewod, B., McNally, J., Khalaj S. En ligne : [https://institute.smartprosperity.ca/sites/default/files/nbsreport.pdf?\\_ga=2.75458130.1564527466.1583329290-40284835.1583329290](https://institute.smartprosperity.ca/sites/default/files/nbsreport.pdf?_ga=2.75458130.1564527466.1583329290-40284835.1583329290)

**Sherer, 2006.**

The Benefits of Parks: Why America Needs More City Parks and Open Space. *The Trust for Public Land*, 1–37.

**Sims et coll., 2019.**

Assessing the local economic impacts of land protection. *Conservation Biology*, 33(5), 1035–1044. En ligne : <https://doi.org/10.1111/cobi.13318>

**Stolton et coll., 2014.**

The Futures of Privately Protected Areas. Gland, Suisse : IUCN. En ligne : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PATRS-001.pdf>.

**Tardif et coll., 2005.**

Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 pages. En ligne : <https://cdpnq.gouv.qc.ca/pdf/atlas-biodiversite.pdf>

**West et coll., 2006.**

Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas. *Annual Review of Anthropology*, 35(1), 251–277. En ligne : <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308>

**Whitburn et coll., 2020.**

Meta-analysis of human connection to nature and proenvironmental behavior. *Conservation Biology*, 34(1), 180–193. En ligne : <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/cobi.13381>



Photo : Ruisseau Jackson | Martin Gauthier

